

**12^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du
Ministère des mines et de l'énergie, le mardi 19 février 2013**

Procès-verbal

L'an deux mil treize et le mardi dix-neuf février, le Comité de pilotage a tenu sa 12^{ème} réunion ordinaire dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion neuf (09) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national assisté de ses collaborateurs. Sept membres se sont prononcés pour l'adoption du rapport en promettant de concrétiser leur approbation par courrier électronique ou par la signature de la liste de présence.

A l'ouverture de la réunion à 10 heures 55 minutes, Monsieur Didier Kokou AGBEMADON, Coordonnateur national de l'ITIE-Togo a souhaité la bienvenue à tous les membres et a présenté les points inscrits dans le projet d'ordre du jour qui a été modifié et adopté comme suit :

1. Procès verbal de la 11^{ème} réunion ordinaire
2. Présentation et adoption du rapport ITIE-Togo 2011
3. Lecture du rapport des travaux d'audit pour la certification de la Cour des comptes
4. Divers

1. Adoption du procès-verbal de la 11^{ème} réunion ordinaire

Le procès verbal de la 11^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le jeudi 7 février 2013 a été adopté après amendements.

2. Présentation et adoption du rapport ITIE-Togo 2011

Les observations sur le projet de rapport adopté lors de la 11^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage ont été envoyées au Conciliateur pour la finalisation du rapport ITIE-Togo 2011. La version finale est un document de 98 pages structuré en 8 chapitres et complété par 10 annexes. Le document a pris en compte l'essentiel des observations formulées par le Comité de pilotage. Le rapport a donc été présenté à nouveau par le Coordonnateur national qui a touché les points clés des corrections apportées et a expliqué pourquoi certaines observations ne pouvaient pas être prises en compte par le conciliateur, notamment les observations relatives à la définition de certains flux : la taxe sur la fabrication et la commercialisation des boissons et les paiements au fonds spécial d'électrification. Le Coordonnateur national a relevé pour ce rapport ITIE-Togo 2011, que toutes les sociétés ont certifié leurs déclarations de même que les agences gouvernementales. Selon lui, la

particularité de ce deuxième rapport est la certification des formulaires par la Cour des comptes.

Après ce bref exposé, le Comité de pilotage s'est félicité de la méthodologie adoptée pour examiner le rapport et a également félicité le Secrétariat technique pour les efforts consentis en vue d'améliorer la qualité du document afin de respecter toutes les exigences des règles de l'ITIE. Tout en émettant le vœu que le Secrétariat international et le validateur apprécieront également la qualité du document, le Comité a approuvé la version finale du rapport ITIE-Togo 2011 à l'unanimité de ses membres. Ce rapport sera également approuvé par le Conseil national de supervision le vendredi 22 février 2013 lors de sa 3^{ème} session ordinaire.

3. Lecture du rapport des travaux d'audit pour la certification de la Cour des comptes

Pour le 2^{ème} rapport ITIE-Togo, la Cour des comptes a été sollicitée pour la certification des formulaires de déclaration des entités publiques que sont la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Mines et de la Géologie, la Direction Générale des Hydrocarbures, la Direction de l'Environnement, la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales et certaines préfectures et communes.

Les formulaires soumis à la Cour des comptes sont au nombre de 116 dont 33 de la Direction Générale des Impôts certifiés à l'exception de ceux de Togo Carrière, CEMAT et MM Mining ; 30 de la Direction Générale des Douanes et 30 de la Direction Générale des Mines et de la Géologie tous certifiés. Les neuf (09) formulaires de la Direction de l'Environnement et celui de la Direction Générale des Hydrocarbures ont été également tous certifiés ainsi que ceux des préfectures et communes à l'exception des formulaires des communes d'Aného et de Lomé.

A la fin de ses travaux, la Cour des comptes a fait le constat d'une nette amélioration dans la déclaration des recettes dans le cadre de l'ITIE.

4. Divers

Dans les divers, Monsieur TODZRO a voulu en savoir sur la prise en charge des participants à la 6^{ème} conférence mondiale de l'ITIE.

Le Coordonnateur national a rappelé que quatre (04) personnes seront prises en charge par le Secrétariat international et dix (10) personnes par la Banque Africaine de Développement qui attend la validation du processus pour donner sa contribution. Pour la constitution du stand d'exposition, le gouvernement et les industries extractives seront sollicités.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la réunion a été clôturée à 13 heures.

Adopté à Lomé, le 25 MARS 2013
Pour le Comité de Pilotage
Séance ordinaire du 19/02/2013

Le Coordonnateur national



Didier Kòkou AGBEMADON